

PARLEMENT DES ENFANTS  
27ème édition

\*\*\*\*\*

Proposition de loi visant  
à favoriser la pratique du sport chez tous les jeunes

Présentée par les élèves de la classe de CM2 B  
de l'école ROSY SANNA  
Hameau de l'Abeille  
13600 La Ciotat

Académie d'Aix-Marseille  
Circonscription de la Ciotat

-----

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les bienfaits de la pratique régulière du sport n'est plus à démontrer :

- Elle permet de se libérer la tête des soucis et donne un bien-être général.
- Elle aide à réfléchir, à apprendre mieux.
- Elle favorise le sommeil et permet de mieux grandir.
- Elle nous garde en bonne santé et réduit les problèmes de surpoids.
- Elle permet de se faire des amis.

Or nous avons constaté, autour de nous, des situations qui ne sont pas conformes à ces idées.

Nous avons une camarade en fauteuil roulant dans notre école : il est difficile pour elle de pratiquer les mêmes sports que nous, même si nous adaptons les règles du jeu pour elle.

Certains élèves ne pratiquent aucun sport en dehors de l'école. Parfois, les parents n'ont pas le temps de les emmener, mais c'est aussi parce que ces activités coûtent cher.

Deux filles, dans notre classe, font de la boxe. Mais aucun garçon ne fait de danse. Ces sports, comme d'autres, sont vus « pour les garçons » ou « pour les filles » dans la tête de certains grands-parents mais aussi de certains parents ou enfants.

Nous constatons également qu'en France, certaines écoles n'ont pas les mêmes structures sportives que nous à la Ciotat (piscine, stade, gymnase...).

Afin de favoriser la pratique du sport chez tous les jeunes, nous souhaitons proposer des solutions :

### Article 1er

Les personnes handicapées doivent pouvoir pratiquer le sport comme les autres personnes, avec des équipements adaptés à leurs handicaps.

### Article 2

Des associations sportives doivent être créées et accessibles dès l'école maternelle pour que même les familles défavorisées puissent y inscrire leurs enfants.

### Article 3

La mixité dans la pratique de différents sports doit être encouragée.  
Les associations sportives doivent présenter des affiches avec un garçon et une fille faisant le même sport.

### Article 4

La création de structures sportives doit être prioritaire dans le budget des mairies et de l'Etat.